

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 DECEMBRE 2017**

TARIFS EAU - ASSAINISSEMENT 2018

Approbation des tarifs 2018 des services de l'eau et de l'assainissement.

SERVICE DE L'EAU POTABLE		en TTC
PARTS FIXES		par appartement
Abonnement	23.34 €	
Entretien réseau	31.46 €	
TOTAL PRIMES FIXES EAU		54.80 €

PARTS VARIABLES		selon consommation /m3
Prix de l'eau potable à OZ	0.1218 €/ m3	
Pollution (Agence de l'eau)	0.29 €/m3	
Préservation de la ressource	0.03 €/ m3	
TOTAL TAXES EAU		0.4418 €/m3

SERVICE ASSAINISSEMENT		en HT	TVA 10 %
PARTS FIXES (A REVERSER AU SACO)		par appartement	
Entretien réseau et redevance assainissement)	131.08 €		
TOTAL PRIMES FIXES ASSAINISSEMENT		131.08 €	

PARTS VARIABLES (A REVERSER AU SACO)		selon consommation /m3
Traitement eaux usées et Evacuation des eaux usées	1.66 €	
TOTAL TAXES ASSAINISSEMENT		1.66 €

Modernisation réseaux collecte (part variable selon consommation /m3)
(Agence de l'Eau) **0.155 € TTC**

CONTRAT DE BAIL Ecole de ski SKIAOZ

Un bail va être passé entre la Commune et l'école de ski SKIAOZ pour la location d'un local à usage de bureaux pour support d'activité commerciale de 18 m² situé Résidence Les Pistes – ZAC de l'Olmet. Le bail prendra effet le 1er décembre 2017 et se terminera le 28 avril 2018.

BP 2017

Une décision modificative n°4 est faite au budget principal.

Communauté de Communes Oisans

Taxe de séjour intercommunale

Le 28 septembre 2017, le conseil communautaire de la CCO a délibéré sur l'institution d'une taxe de séjour intercommunale rendue possible par la loi NOTRe. Le Conseil s'oppose à l'institution d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire intercommunal et continuera de percevoir directement sa taxe de séjour qu'elle reversera à la Régie Office de Tourisme d'Oz. Le Conseil approuve l'institution d'une taxe de séjour intercommunale sur le territoire des communes de Allemont, Auris en Oisans, Besse en Oisans, Bourg d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, La Garde, Le Freney, Livet et Gavet, Mizoen, Oulles, Ornon, Saint Christophe en Oisans, Villard Notre Dame, Villard Reculas et Villard Reymond.

Convention SIG

Une convention va être passée entre la Commune et la CCO formalisant les effets administratifs, techniques et financiers de la création d'un service commun de système d'information géographique SIG.

Navette Bourg d'Oisans-Oz

Les communes d'Oz et Bourg d'Oisans ont souhaité compléter le transport régulier existant entre Rochetaillée et la station d'Oz par une liaison entre Bourg d'Oisans et Rochetaillée.

Une convention de participation financière au fonctionnement de cette navette va être passée entre les 2 communes pour les saisons d'hiver 2017/2018-2018/2019 et 2019/2020.

Le coût de fonctionnement de ce service est financé à moitié par chacune des communes.

Convention d'occupation du domaine public Commune d' Huez/SIEPAVEO

Une convention d'occupation du domaine public va être signée entre le SIEPAVEO et la Commune d'Huez pour la parcelle du Pic Blanc et les parcelles des échanges de territoires Oz/Huez pour l'exploitation du service public de remontées mécaniques. Elle sera conclue à titre temporaire, précaire et révocable pour la saison d'hiver 2017/2018.

Droit de préemption urbain

Un droit de préemption urbain est institué au profit de la Commune sur le périmètre des zones urbaines et d'urbanisation futures Ua, Uap, Uap1, Ub, Uc, Us, Us1, Us2, Us3, Us4 du Plan Local d'Urbanisme. Le DPU est un outil de politique foncière à disposition de la Commune. Ainsi, dans les zones soumises au DPU, toute vente d'immeubles ou de terrains fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner qui permet à la Commune de pouvoir faire usage de son droit de préemption pour acquérir le bien au prix de vente indiqué dans la DIA.

La Commune devra motiver son achat par la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général.

OFFICE DU TOURISME

Approbation des tarifs hiver 2017/2018 .

Produits activités Escalade 8,00 €

Vente de marchandises

Carte parking 40.00 € Ticket internet 30 mn 3,00 € Ticket internet 1 heure 5,00 €

Ticket internet 2 heures 9,00 € Ticket internet 5 heures 15,00 €

Tee shirt VTT Roc Azur 38,00 € Tee shirt VTT OZ 12,00 € Tour de cou 2,50 €

Flasque 10,00 € Coffret 2 flûtes 8,00 € Coffret flasque 15,00 €

Lunettes de soleil cat 3 12,00 € Chargeur téléphone 20,00 €

Prestations de service Photocopie format A4/A3 noir et blanc 1.00 €

Participation publicitaire Été 2018 – Hiver 2019

220.00 € pour les Commerces Prestataires de service Prestataires d'activité Gîtes et auberges

Agences immobilières Loueurs professionnels et Tours Operators

110.00 € par artisan

440.00 € par villages clubs, hostel (tout compris, restaurant et bars à l'intérieur)

Hostel (Moontain Hostel, Ternelia, Villages Clubs du Soleil)

632.50 € pour les Résidences classées et non classées

Liste de meublés hiver 2018/2019 et Été 2019 110.00 € par appartement loueur particulier